

Image not found or type unknown



Médecine du travail

Par **verofleur87**, le **15/02/2025** à **16:14**

Bonjour je viens de lire récemment que partir de (quand?) tous les salariés employés CESU ont droit à un suivi médical, que dorénavant l'employeur va payer un peu plus cher pour que nous ayons ce droit. Je voudrais savoir si c'est un prélèvement automatique à l'employeur, et moi par exemple j'ai 4 employeurs, donc est-ce que ces employeurs vont chacun avoir une ponction sur leur compte de 5 €? Parce que d'après ce que je comprends 5 € suffisent par salarié donc ça veut dire que 20 € vont être payés pour moi pour que j'ai des droits à la médecine du travail.

Par **miyako**, le **15/02/2025** à **16:25**

Bonjour

<https://www.franceemploi domicile.fr/actualite/cesu-et-medecine-du-travail/>

Cordialement